

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 20 novembre 2018

Présents :

M.	Sébastien DOSE
MME	Jeannine DOUGOUD
MME	Martine DROUOT
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Antony KUHN
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
MME	Martine SCHREIBER
M.	Laurent TROGRLIC

Absents représentés MME HENRY à MME DOUGOUD

Excusés :

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M.	Denis BERGEROT
M	Dominique GRANDIEU
M.	Philippe HALLIER
M.	Sébastien POINT
M.	Bernard VERGANCE

N°02 – DB du 20/11/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Convention de mise à disposition de Madame Sandrine BEGA
auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement du Bassin de
Pompey**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique et celles de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il est proposé la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA, rédacteur territorial à la Communauté de communes, afin d'assurer les missions suivantes : gestion administrative et opérations comptables et de trésorerie.

Cette mise à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail prendra effet le 1^{er} octobre 2018 pour une durée de six mois et selon les modalités du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA auprès de la SPL du Bassin de Pompey.

AUTORISE le Président à signer la convention et les arrêtés de mise à disposition nécessaires.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC